



8^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP

Septembre 2014

7^{ÈME} RAPPORT MORAL

Novembre 2013 à septembre 2014

A. SIGLES UTILISES

AFAPDP : Association francophone des autorités de protection des données personnelles
ANF : Association du notariat francophone
CDP : Commission nationale de protection des données à caractère personnel au Sénégal
CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIL : Commission de l'informatique et des libertés au Burkina Faso
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés en France
CPVP : Commission pour la protection de la vie privée en Belgique
DDHDP : Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
RCE : Règles contraignantes d'entreprises
RECEF : Réseau des compétences électorales francophones
RIPD : Réseau ibéro-américain de protection des données
T-PD : Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard des traitements automatisés de données à caractère personnel du Conseil de l'Europe
UA : Union africaine

B. PRESENTATION 2014

1. Le présent rapport fait état des actions réalisées par l'AFAPDP au bénéfice de ses membres entre novembre 2013 et septembre 2014. Il a été préparé par le secrétariat général de l'AFAPDP, avec l'aide de la présidence.
2. Les principaux objectifs de l'AFAPDP sont le **développement de législations** nationales et internationales du droit à la protection des données personnelles dans les pays de la Francophonie ; le **renforcement des compétences** des autorités francophones de protection des données personnelles, par le biais de l'échange de bonnes pratiques et de l'adoption d'outils de travail communs ; la **constitution d'un réseau d'échange** d'informations, de conseils et de bonnes pratiques ; et la **promotion de la vision francophone et de la diversité culturelle** dans le domaine de la protection des données.
3. Pour rappel, les missions de l'AFAPDP visent également à donner effet aux déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie adoptées lors des sommets de Ouagadougou (2004), Bucarest (2006), Montreux (2010) et Kinshasa (2012). Elles participent également la mise en œuvre de la [Stratégie de la francophonie numérique](#) adoptée à Kinshasa en 2012.

4. Au 3 septembre 2014, l'AFAPDP compte **15 membres adhérents** (les autorités de protection des données personnelles francophones) et **10 membres observateurs** (les représentants des Etats et gouvernements qui réfléchissent à l'adoption d'une loi de protection des données et les organisations qui participent aux réunions de l'AFAPDP en 2014). L'OIF est membre observateur de l'AFAPDP au Bureau et à l'Assemblée générale.

Adhérents : autorités de

Albanie	Maroc
Andorre	Maurice
Belgique	Monaco
Bénin	Québec
Burkina Faso	Sénégal
Canada	Suisse
Gabon	Tunisie
France	

Observateurs : gouvernements ou institutions de

Cameroun	Mali
Congo	Moldova
Conseil de l'Europe	Niger
Contrôleur européen de la protection des données	OIF
Côte d'Ivoire	République centrafricaine
Madagascar	République démocratique du Congo
	République tchèque

C. ACTUALITE LEGISLATIVE ET INSTITUTIONNELLE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

5. Entre novembre 2013 et septembre 2014, plusieurs événements ont fait l'actualité des membres du réseau de l'AFAPDP.

En Albanie, [M. Besnik Dervichi](#) est devenu le nouveau commissaire du Commissariat à la protection des données (KMDP), en remplacement de Mme Çabej (Pogaçe).

En Belgique, la composition des [comités sectoriels](#) de la CPVP ont été renouvelés. La CPVP a rendu un avis sur la création d'un intégrateur de services régional pour la région Bruxelles-Capitale (système d'échanges de données personnelles entre administrations). La CPVP a créé un [système de notification en ligne de fuite de données](#) (secteur télécom ou autre secteur).

Au Bénin, M. Benoit AZODJILANDE est devenu membre de la CNIL en remplacement de M. Assumption ADJIBODOU. La CNIL a organisé une [tournée de sensibilisation au droit à la protection des données dans tous les chefs-lieux de départements du Bénin](#). Elle a participé à un [atelier de sensibilisation de la société civile béninoise et africaine](#), et réalisé un court-métrage diffusé à la télévision béninoise. La CNIL a adopté 2 avis (sur la LEPI et sur les fichiers de santé) et 2 autorisations (Programme d'Appui au Développement des Micro-Entreprises et Plan Bénin). Enfin, la CNIL a participé à 3 réunions internationales sur la cybercriminalité, sur la [mise en œuvre de l'Acte additionnel de la CEDEAO sur la protection des données](#) et sur les [RCE](#). Elle a aussi reçu la visite d'une délégation de la CIL burkinabè.

Au Burkina-Faso, la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) a intensifié ses actions de sensibilisation au Burkina Faso (membres du gouvernement, administrations territoriales, écoles), en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, Mali) et en Afrique centrale (Tchad). La CIL a accueilli une délégation de la CDP du Sénégal pour une visite de travail et d'échange. A cette occasion, les deux autorités ont signé une [convention de partenariat](#). La CIL a également effectué une visite de travail auprès de la CNIL du Bénin. La CIL a organisé une rencontre sous régionale sur « la mise en œuvre de l'Acte additionnel de la CEDEAO : état des lieux et perspectives ».

Au Cameroun, suite à la participation de la représentante camerounaise à la 7^{ème} Conférence de l'AFAPDP à Marrakech, une réflexion sur la mise en place d'une autorité de protection des données personnelles a été engagée.

Au Canada fédéral, [Me Daniel Therrien](#) est devenu le nouveau commissaire fédéral à la protection de la vie privée (CPVP), en remplacement de Mmes Stoddart et Bernier.

Au Congo, le ministère des Postes et Télécommunications a désigné un correspondant officiel de l'AFAPDP pour l'adoption d'une loi de protection des données personnelles et l'adhésion de la future autorité de protection des données à l'AFAPDP.

En Côte d'Ivoire, l'Autorité de régulation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ARTCI) est chargée du contrôle de l'application de la [loi relative à la protection des données personnelles adoptée en juin 2013](#).

En Egypte, la protection de la vie privée est inscrite dans la [Constitution adoptée en janvier 2014](#) (articles 57 et 99).

Au Gabon, la Commission nationale de protection des données à caractère personnel (CNPDCP) a rendu plusieurs délibérations, avis, autorisations dans le secteur public, parapublic, industriel, bancaire et des télécommunications. La CNPDCP a lancé en avril une campagne (caravane) de sensibilisation auprès des institutions gouvernementales et hautes juridictions, puis des grands acteurs économiques et sociaux gabonais, et du monde politique et de l'éducation. La Commission a participé à plusieurs réunions et séminaires organisés par l'AFAPDP ou ses partenaires en 2014.

À l'Île Maurice, le Commissariat à la protection des données accueille la 36^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection de la vie privée du 13 au 16 octobre 2014. Plusieurs représentants des autorités francophones seront présents et interviendront pendant la conférence.

A Monaco, M. Guy Magnan est devenu le nouveau président de la Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN), en remplacement de M. Sosso. Mme Porasso ayant été appelée à d'autres fonctions, la nouvelle Secrétaire Général est Mme Agnès Lepaulmier.

Au Niger, un projet de loi sur la protection des données est en cours de préparation, à l'initiative du ministre de la Justice.

Au Québec, la Commission d'accès à l'information (CAI) célèbre en 2014 les 20 ans de la loi sur la protection des données personnelles dans le secteur privé.

En République démocratique du Congo (RDC), Le ministère des Technologies de l'information et de la Communication a annoncé [la préparation d'un projet de loi sur la protection des données](#), pour accompagner l'entrée de la RDC dans la société de l'information.

Au Sénégal, la Commission des données personnelles a rendu ses premiers avis, avertissements, mises en demeure et délibérations à partir de janvier 2014. Elle publie un « avis trimestriel » qui rend compte de ses décisions. La CDP a aussi signé une convention de partenariat avec la CIL au Burkina Faso.

En Slovénie, l'autorité de protection des données personnelles a une nouvelle commissaire, Mme [Mojca Prelesnik](#).

En Tunisie, la protection de la vie privée et la confidentialité des données personnelles sont inscrites dans la [Constitution adoptée en janvier 2014](#) (article 24).

En Suisse, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a publié plusieurs feuilles d'explications sur : [la publication de photographies et le droit de la personne](#) ; [les big data et le droit à la sphère privée](#) ; [le droit à l'oubli](#) ; [la vidéosurveillance par les drones](#).

6. Malgré ces développements, la protection des données personnelles dans les États et gouvernements membres de la Francophonie est toujours insuffisante puisque **seuls 45 pays sur 77 disposent d'une législation spécifique** dans le domaine, soit un peu plus de la moitié des pays. En outre, lorsqu'une loi existe, l'autorité de protection des données n'est pas toujours dotée des moyens et de l'indépendance nécessaires pour exercer ses missions.
7. L'AFAPDP met à jour la liste des législations et des autorités de protection des données personnelles nationales des États et gouvernements membres de la Francophonie. Cette liste est disponible sur son site : www.afapdp.org/pays. Elle suit également les évolutions législatives et institutionnelles des États et gouvernements non membres de la Francophonie mais ayant en partage le français (Algérie, Kosovo) et des organisations régionales qui adoptent des règles en matière de protection des données (Conseil de l'Europe, Union européenne, APEC, Union africaine, CEDEAO, entre autres).

L'Union africaine (UA) adopte une Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.

Conscients des menaces engendrées par le phénomène de la cybercriminalité, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine (UA), réunis les 26 et 27 juin 2014 à Malabo en Guinée Equatoriale, pour la 23^{ème} Session Ordinaire du Sommet de l'UA, ont adopté, à l'instar du Conseil de l'Europe, la [Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel](#).

La Convention du 23 juin 2014 vise à « renforcer et harmoniser les législations actuelles des Etats membres et des Communautés Economiques Régionales (CER) en matière de TIC », dans le respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme et des Peuples. Elle vise également à créer « un cadre normatif approprié correspondant à l'environnement juridique, culturel, économique et social africain » et souligne que la protection des données personnelles et de la vie privée est un « enjeu majeur de la société de l'information » ; tout traitement de données personnelles doit respecter un équilibre entre libertés fondamentales, promotion et usage des TIC, intérêts des acteurs publics et privés.

Suite à l'adoption de la version finale de la Convention le 27 juin 2014, 15 Etats membres de l'UA doivent ratifier la Convention pour que celle-ci entre en vigueur.

La Convention est ouverte à la ratification de tous les Etats membres de l'UA.

D. LES ACTIONS DE COOPERATION

Mise en œuvre de la Résolution sur les RCE

8. La 7^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP a adopté le 22 novembre 2013 un [Protocole de coopération](#) et une [Résolution](#) visant à protéger efficacement et à faciliter les transferts de données dans l'espace francophone, au moyen des Règles contraignantes d'entreprises (RCE). Ces documents sont l'aboutissement des réflexions menées depuis 2011 au sein d'un groupe de travail composé des autorités de protection des données personnelles de Belgique, de France et du Maroc, et de l'ensemble des autorités membres de l'AFAPDP.
9. Parmi les outils d'encadrement des transferts de données personnelles, les membres de l'AFAPDP ont choisi de s'intéresser à un outil spécifique et éprouvé en Europe, les RCE (ou BCR pour « Binding Corporate Rules » en anglais), à l'usage d'une catégorie limitée de responsables de traitement : les entreprises multinationales implantées dans plusieurs pays francophones. Cela constitue une première expérience, et doit permettre de mettre à l'épreuve le mécanisme de coopération en construction entre les autorités francophones de protection des données, et de répondre à une attente des entreprises multinationales.
10. En 2014, pour donner suite à l'adoption des documents par l'Assemblée générale, l'AFAPDP avait pour objectif une appropriation de l'outil par les autorités et les entreprises, et la mise en place d'un réseau de correspondants RCE au sein des autorités. Le secrétariat général a mené trois actions :
 - a) La finalisation des textes : les versions définitives des textes ont été adoptées par l'Assemblée générale de l'AFAPDP par voie électronique en mars 2014.
 - b) La communication : [un communiqué et une foire aux questions à destination des autorités puis des entreprises ont été publiés](#) sur le site de l'AFAPDP dès mai 2014.
 - c) La formation : l'AFAPDP a organisé et financé une formation qui a eu lieu le 11 juillet 2014 à Paris à la CNIL, animée par les représentants de la CNIL française et de la CPVP belge. [11 participants de 10 autorités ont participé à la formation](#) axée sur la mise en œuvre de la résolution. Les nombreux échanges ont donné lieu à des propositions pour adapter les documents à la pratique des entreprises et des autorités et à la constitution du réseau des correspondants RCE des autorités francophones.

Il s'agira par la suite de sensibiliser les entreprises concernées à ce nouvel outil et enfin procéder au traitement des premières demandes de RCE formulées par les entreprises.
Il est prévu de présenter un bilan de la mise en œuvre des RCE lors de l'Assemblée générale de l'AFAPDP en 2015.

Mise en œuvre de la Résolution sur l'éducation au numérique pour tous

11. Le 22 novembre 2013, la 7^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP a adopté une [Résolution visant à promouvoir une éducation au numérique pour tous](#), pour montrer l'adhésion et la contribution francophones à la [Résolution sur l'éducation au numérique pour tous adoptée par la 35^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée](#) à Varsovie en septembre 2013. Dans ces résolutions, les autorités de protection des données personnelles s'engagent à promouvoir un usage responsable des technologies, à mettre en place des actions concrètes de formations et d'éducation au numérique pour tous les publics.
12. Suite à l'adoption de ces résolutions, un groupe de travail animé par la CNIL en France a été mis en place au printemps 2014. L'AFAPDP a participé à la traduction des documents de travail en français et a relayé l'appel à participation aux autorités francophones, pour les inciter à rejoindre le groupe de travail international. Finalement, 8 autorités membres de l'AFAPDP ont souhaité participer au groupe de travail international : Albanie, Belgique, France, Luxembourg, Burkina Faso, Gabon, Maroc et Canada. L'AFAPDP et les autorités du Québec, de Suisse et du Sénégal sont par ailleurs observateurs au groupe de travail qui regroupe, au total, 28 participants.
13. La CNIL a proposé un plan d'action du groupe de travail pour 2014-2015 : élaborer une trousse pédagogique de « formation des formateurs », lancer un concours international pour récompenser les meilleures pratiques d'éducation au numérique, favoriser les partenariats nationaux pour introduire la protection des données dans les programmes d'enseignement. Ces propositions seront discutées lors d'une réunion du groupe de travail international organisée à Maurice, en marge de la [36^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée](#), en octobre 2014.
14. En matière d'éducation au numérique, en parallèle du suivi des travaux du groupe de travail international, l'AFAPDP a apporté son soutien à la réalisation de supports de communication, pour une campagne de sensibilisation lancée par la Commission de protection des données (CDP) du Sénégal à destination des enfants et adolescents. Le soutien a consisté en l'achat des droits sur les illustrations et la modification d'anciens supports de la campagne de l'AFAPDP « [Internet : c'est moi qui décide !](#) », pour les adapter au contexte sénégalais.

Autres exemples d'actions de coopération

15. Suite à une demande formulée par le ministère de la Justice du Niger au printemps, l'AFAPDP a mis à contribution certains de ses experts pour revoir et commenter le projet de loi portant protection des données à caractère personnel nigérien, à la lumière des textes internationaux de référence (Acte additionnel A/SA 1/01/10 de la CEDEAO sur la protection des données, en premier lieu, textes européens ou standards internationaux en second lieu).
16. Depuis sa création, l'AFAPDP a à plusieurs reprises été sollicitée par des gouvernements francophones pour participer à l'élaboration de textes de loi. La mise à disposition de l'expertise francophone en matière de protection des données, au titre de la coopération institutionnel francophone, est l'une des valeurs ajoutées de l'association. L'AFAPDP

encourage donc ce type de demandes de soutien qui permet au pays intéressé par l'adoption d'une législation d'obtenir des commentaires constructifs et pratiques venant d'autorités d'expérience. Cela vient également valoriser le partage d'expertise des membres de l'AFAPDP.

E. LES ACTIONS INSTITUTIONNELLES

Marrakech 2013

17. L'AFAPDP a organisé sa 7^{ème} Conférence sur la protection des données personnelles et sa 7^{ème} Assemblée générale au Palmeraie Golf Palace à Marrakech, au Maroc, les 21 et 22 novembre 2013, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la Commission nationale de protection des données à caractère personnel au Maroc (CNDP). A lire : le [communiqué de l'AFAPDP](#) (02/12/2014) et le [communiqué de l'OIF](#) (06/12/2013).
18. La Conférence a réuni une cinquantaine de représentants de 25 pays de l'espace francophone. Les temps forts de la Conférence ont été, entre autres, les discours introductifs de M. Said Ihrai, Président de la Commission nationale de protection des données personnelles (CNDP) du Maroc (hôte de la conférence) et de Me Jean Chartier, Président de la Commission d'accès à l'information (CAI) du Québec et de l'AFAPDP ([lire le discours du président de l'AFAPDP](#)), les interventions de M. Mohamed El Ouafa, ministre marocain délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des Affaires générales et de la Gouvernance, et de M. Hervé Barraquand, représentant de l'OIF ([lire le discours](#)). Mme Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la CNIL en France et Secrétaire générale de l'AFAPDP, a présenté un point d'actualité sur la place des données personnelles dans nos sociétés (surveillance, économie) et la nécessité pour l'OIF de se positionner dans les débats ([lire le discours de la secrétaire générale de l'AFAPDP](#)).
19. Au cours de la Conférence ([consulter le programme](#)), les membres de l'AFAPDP ont assisté à trois panels sur les thèmes de : l'actualité internationale de la protection des données personnelles (débat animé par M. Walter, représentant suisse, avec pour la première fois la participation d'un représentant du RIDP, M. Garcia Gozalo) ; la confidentialité, la liberté d'expression et la gouvernance sur Internet (débat animé par M. Ouédraogo, représentant burkinabè) ; les appareils et services mobiles (débat animé par Dr Lo, représentant sénégalais). Ces panels avaient pour objectif d'améliorer la connaissance des débats en cours au plan international et de favoriser l'échange de points de vue et les prises de position entre les responsables des autorités francophones.
20. Au cours de deux ateliers, ils ont également assisté à une présentation des bonnes pratiques de gestion de la communication externe et des médias (interventions de M. Budo, Mmes Porasso et Madhub, représentants d'Albanie, de Monaco et de Maurice) et de l'exercice du pouvoir de contrôle (interventions de M. Verschuere, Mme Zubrzycka et M. Ihrai, représentants de Belgique, du Canada et du Maroc). Ces ateliers avaient une dimension plus pratique et ont permis aux intervenants de proposer des conseils aux autorités pour réaliser leurs missions. Les thèmes et ateliers avaient été sélectionnés par le bureau sur proposition des autorités membres elles-mêmes, en amont de la conférence.
21. Suite à la Conférence, les membres adhérents et observateurs de l'AFAPDP se sont réunis pour tenir, en premier lieu, l'Assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le vote de la modification des Statuts de l'association. Ces modifications portaient sur les articles relatifs aux catégories de membres de l'association, aux critères d'adhésion, aux procédures de vote et de vote par procuration, aux pouvoirs du bureau). Les [Statuts modifiés](#) ont été adoptés à l'unanimité.

22. Ils se sont réunis, en second lieu, pour tenir la 7^{ème} Assemblée générale (ordinaire) de l'AFAPDP. Trois résolutions ont été adoptées sur : la transparence des pratiques des gouvernements, l'encadrement des transferts de données dans l'espace francophone au moyen de Règles contraignantes d'entreprises et pour une éducation au numérique pour tous (voir le communiqué de l'AFAPDP et, pour ces deux dernières, [la partie D](#)). Ils ont aussi procédé à l'élection des membres du bureau pour 2013-2016 (renouvellement du bureau précédent) et au choix de l'autorité hôte des réunions de l'AFAPDP en 2014, à savoir la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) du Burkina Faso. Les membres de l'AFAPDP ont décidé par ailleurs de participer activement à la 36^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée organisée en 2014 par le Commissariat à la protection des données de l'Île Maurice, qui est membre de l'AFAPDP depuis 2009.

Ouagadougou 2014 : annulation des réunions

23. La 8^{ème} Conférence francophone sur la protection des données et la 8^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP devaient avoir lieu les 23 et 24 septembre 2014 au Joly Hôtel à Ouagadougou, au Burkina Faso. Ces réunions ont été organisées par l'AFAPDP en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) du Burkina Faso (autorité hôte confirmée par les membres de l'AFAPDP en 2013). Les dates et le lieu de la conférence ont été publiés depuis mai 2014 et une centaine d'invitations a été envoyée à partir de juin 2014 aux membres du réseau de l'AFAPDP.

La Commission de l'informatique et des libertés (CIL) du Burkina Faso.

La CIL est la première autorité de protection des données personnelles installée en Afrique, par la [loi burkinabè n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel](#). Elle est composée de 9 membres et est présidée, depuis septembre 2013, par Mme Marguerite Bonane / Ouédraogo.

La CIL assure depuis 2007 la vice-présidence de l'AFAPDP (réélue en 2010 et 2013), aux côtés du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence suisse.

24. Le [programme de la Conférence](#) prévoyait une cérémonie d'ouverture avec les discours et interventions des représentants du Burkina Faso et de l'AFAPDP, puis 4 panels thématiques : « Biométrie : où en sommes-nous ? », « Failles de sécurité : la pointe de l'iceberg ? », « L'explosion du commerce des données personnelles », « Droit à l'oubli : un nouveau droit ? », soit au total 13 intervenants (dont le point sur l'actualité de la secrétaire générale de l'AFAPDP, lors de la cérémonie d'ouverture). En plus de ces panels, les autorités auraient eu l'occasion de présenter leurs réalisations à l'occasion d'un tour de table.

25. Au cours des deux jours de réunions, l'AFAPDP comptait réunir une soixantaine de représentants membres de l'AFAPDP, nouveaux participants du monde institutionnel, du monde économique et de la société civile francophones ; elle comptait également sur la présence de représentants officiels et locaux burkinabè.

26. Les réunions visent à mettre en avant les actions concrètes de l'AFAPDP et les positions des autorités francophones sur les enjeux internationaux de la protection des données. Ces objectifs justifient le choix de thèmes où il est important d'agir concrètement et de se positionner, par exemple la biométrie, avec la publication du [Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des élections et la protection des données personnelles](#) au printemps 2014, ou l'accompagnement du développement du marché des données personnelles, avec l'avènement des méga-données (« Big Data » en anglais), ou l'articulation

entre protection des données et liberté d'information et d'expression débattue depuis la décision de la Cour de justice européenne (CJUE) sur le prétendu droit à l'oubli. L'AFAPDP souhaite dans tous les cas continuer à :

- animer et élargir le forum francophone de la protection des données,
- favoriser les coopérations entre les autorités,
- valoriser l'engagement et le travail des membres des autorités francophones.

27. Le choix des thèmes inscrits au programme répond également à l'actualité de la protection des données en 2014 et aux perspectives de la conférence francophone : la 36^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée organisée en octobre 2014 et le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie à Dakar en novembre 2014. Les messages des membres de l'AFAPDP seront concrétisés par les résolutions et/ou déclarations de l'Assemblée générale qui se tient après la conférence. L'AFAPDP peut et doit transmettre ses messages, continuer de rappeler les engagements et de proposer des solutions juridiques, techniques et politiques pour la construction de sociétés numériques respectueuses des libertés.

28. La singularité des réunions de l'AFAPDP tient au rassemblement d'autorités aux profils différents : issues de continents différents, jeunes ou anciennes autorités, de droit d'inspiration latine ou anglo-saxonne, collègue ou commissaire unique, société développée ou en développement. Elles doivent pourtant répondre à des défis communs, sur la base d'une langue et de valeurs démocratiques et humanistes communes. La Francophonie est en ce sens un espace géographique et culturel reconnu et multiforme, ce qui est, à l'heure des sociétés numériques mondialisées, une chance et une force.

29. A partir du mois d'août 2014, la CIL et l'AFAPDP se sont inquiétées de la flambée épidémique du virus Ebola. Cette situation très grave a conduit la CIL et l'AFAPDP à échanger avec l'Ambassade de France au Burkina Faso et le ministère de la Santé burkinabè pour comprendre les conséquences pour les réunions de l'AFAPDP qui devaient se tenir à Ouagadougou. Le 27/08/2014, le ministère de la Santé du Burkina Faso a envoyé un courrier recommandant de différer les réunions de l'AFAPDP. Cette recommandation fait suite à la décision récente de la CEDEAO d'annuler les réunions de la région et de la sous-région en septembre et octobre.

30. Suite à ce courrier, le bureau de l'AFAPDP s'est réuni en urgence le 2/09/2014 pour décider collectivement de maintenir ou de reporter les réunions. Le bureau de l'AFAPDP dont Mme Ouédraogo, Présidente de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) au Burkina Faso, a pris la décision d'annuler la tenue de la 8^{ème} Conférence francophone sur la protection des données personnelles et de la 8^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP, initialement prévues les 23 et 24 septembre 2014 à Ouagadougou.

31. Un courrier a été envoyé le lendemain aux membres de l'AFAPDP et aux intervenants à la 8^{ème} Conférence pour les informer de cette décision et exprimer le soutien du bureau aux pays directement concernés par le virus Ebola, les remerciements à la présidente de la CIL et son équipe pour le travail accompli de préparation des réunions. Malgré l'annulation de la rencontre et dans le but d'affirmer la voix francophone, le président de l'AFAPDP a proposé, conformément aux articles 9.5 et 11.1 des [Statuts](#) de l'association, d'organiser un vote public par voie électronique au courant du mois de septembre. Cette proposition doit être acceptée par tous les membres de l'AFAPDP.

Maurice 2014

32. Le Commissariat à la protection des données de l'Île Maurice est l'autorité hôte de la [36^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée](#), qui aura lieu du 13 au 16 octobre 2014. L'AFAPDP s'est engagée à participer activement à cette Conférence internationale. Des échanges ont eu lieu entre Mme Drudeisha Madhub, Commissaire à la protection des données mauricienne et le bureau de l'AFAPDP, sur le programme, les intervenants, et l'accès aux travaux et débats en français.

Le Commissariat à la protection des données de l'Île Maurice.

Le Commissariat à la protection des données de l'Île Maurice a été mis en place suite à l'adoption de la [loi sur la protection des données adoptée le 17 juin 2004](#). Il est dirigé par Mme Drudeisha Madhub.

Le commissariat mauricien à la protection des données est membre de l'AFAPDP depuis 2009.

Site internet : <http://dataprotection.gov.mu>

33. Concernant le programme et les intervenants, huit représentants d'autorités francophones adhérentes de l'AFAPDP prendront la parole sur les thèmes, entre autres, de la protection des données dans les pays en développement, de la coopération transfrontière pour l'application des lois de protection des données, sur les Règles contraignantes d'entreprises et leur équivalent dans la région de l'Asie Pacifique (APEC), sur les analyses de risques appliquées à la protection des données. A noter également, la tenue d'une réunion en marge de la conférence sur l'éducation au numérique (voir [le point 14](#)), organisée par la CNIL française pour le groupe de travail international sur l'éducation au numérique pour tous.
34. Concernant la place de la langue française, l'AFAPDP s'est engagée en [2010](#) et [2011](#) à défendre le multilinguisme et l'usage de la langue française dans les organisations et réunions internationales, en particulier au sein de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée. En 2014, l'AFAPDP a reçu une demande de soutien de la part du Commissariat mauricien pour financer l'interprétation en français de la Conférence organisée à Maurice. L'AFAPDP a décidé de répondre favorablement à la demande, de consacrer une partie de son budget et de solliciter les autorités de Belgique, du Canada et de France, pour contribuer au financement. Ces dernières ont accepté d'apporter un soutien financier pour permettre à l'ensemble des membres francophones de bénéficier de l'interprétation et ainsi avoir la possibilité d'écouter les débats et de s'exprimer en français. L'AFAPDP remercie vivement les autorités de Belgique, du Canada et de France pour leur contribution et invite ses membres présents à Maurice à privilégier la langue française lorsqu'ils prendront la parole lors d'une intervention ou d'un débat.
35. L'AFAPDP a aussi participé à l'élaboration du dossier de demande d'accréditation à la Conférence internationale de la CDP du Sénégal.

F. COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES

Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des élections et la protection des données personnelles ([consulter le guide](#))

36. 2014 a vu l'aboutissement des travaux du groupe de travail transversal composé de trois réseaux institutionnels francophones : l'Association du notariat francophone (ANF), le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) et l'AFAPDP ; et de spécialistes de programme et coordinateurs de la DDHDP de l'OIF.
37. Le point de départ des travaux remonte aux Journées des réseaux institutionnels en mars 2012 et au constat, dans plusieurs pays francophones, du manque de fiabilité des listes

électorales, généralement issues de fichiers d'état civil eux-mêmes peu fiables, et du manque de confiance des citoyens dans ces listes et fichiers. La conséquence ultime de ce manque de fiabilité est la remise en cause du déroulement et des résultats de certaines élections et une déstabilisation politique. Le point d'arrivée est la publication d'un guide pratique.

38. Les dernières étapes des travaux des réseaux et de l'OIF autour du Guide pratique pour la consolidation de l'état civil et des élections ont été :
- En janvier, la participation et l'intervention dans un panel de Marguerite Ouédraogo, présidente de la CIL au Burkina Faso et Vice-présidente de l'AFAPDP, à un séminaire organisé par le RECEF à Bamako au Mali, sur la consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections ([voir le programme et les interventions](#)) ;
 - En février et mars, la finalisation de la version imprimable du guide et la présentation des premières maquettes du guide ;
 - En mai, le lancement officiel du guide lors de la cérémonie introductive des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie ([lire l'intervention de la Secrétaire générale de l'AFAPDP](#)) ;
 - En juin, publication d'un communiqué sur le site de l'AFAPDP ([lire le communiqué](#)).
39. L'AFAPDP s'est engagée à diffuser le guide : à le présenter et à le remettre aux membres de l'AFAPDP. Chacun est invité à prendre connaissance et à faire connaître ce guide, à l'usage des responsables de projets de consolidation de l'état civil et des élections et axé sur la pratique. Il participe à la diffusion d'une culture de la protection des données dans l'administration centrale et territoriale. Il constitue un outil de travail et aussi de promotion de la coopération entre les réseaux institutionnels francophones et de la valeur ajoutée des réseaux pour servir les objectifs de paix, de démocratie et de droits de l'Homme de l'OIF.

5èmes Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

40. Les 20 et 21 mai 2014 ont eu lieu à Paris les 5èmes Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie sur le thème: « Réseaux institutionnels francophones : viviers, vigies et leviers ». L'AFAPDP est intervenue à deux reprises : en introduction pour le lancement du Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des élections et la protection des données personnelles ([voir le point précédent](#)), et dans le panel consacré à la lutte contre les discriminations. Marguerite Ouédraogo, présidente de la CIL au Burkina Faso et Vice-présidente de l'AFAPDP, a présenté le rôle des lois et autorités de protection des données dans la lutte contre les discriminations.
41. Ces journées ont également permis de rencontrer les représentants d'autres réseaux institutionnels et organismes francophones (dont l'Assemblée parlementaire de la Francophonie) et d'identifier quelques thèmes de travail transversaux (lutte contre les criminalités organisées et protection des libertés, protection des droits de l'enfant) et de préparer la contribution des réseaux au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014 ([lire le communiqué et les interventions de l'AFAPDP aux Journées des réseaux](#)).

Sommet de la Francophonie à Dakar 2014

42. Le XVème [Sommet de la Francophonie aura lieu les 28 et 29/11/2014 à Dakar sur le thème « Femmes et jeunes : acteurs du développement »](#). L'AFAPDP souhaite saisir l'opportunité de ce sommet pour adresser plusieurs messages aux Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie sur la protection des données personnelles. Une étroite collaboration pour définir un plan d'action a été mise en place entre le bureau de l'AFAPDP et le Dr.

Mouhamadou Lo, Président de l'autorité de protection des données du Sénégal, dont le pays organise le Sommet.

43. Comme lors de chaque sommet, l'AFAPDP estime important de faire figurer la protection des données dans la déclaration finale. Elle a préparé un projet de paragraphe prenant en compte le thème général du sommet, et par conséquent, proposant une approche de la protection des données sous l'angle de l'éducation au numérique des jeunes et des femmes par le biais des autorités de protection des données. L'autre proposition de l'AFAPDP consiste à suggérer aux membres de l'OIF d'approfondir leurs engagements et à faire de la mise en place de lois et d'autorités indépendantes et de la coopération entre ces autorités un objectif à part entière dans le prochain plan d'action de l'OIF.
44. Les propositions ont été soumises aux autorités membres de l'AFAPDP qui, pour certaines, les ont relayées à leur délégation nationale au Sommet. 11 autorités ont transmis les propositions à leur gouvernement (Albanie, Andorre, Bénin Burkina Faso, France, Maroc, Moldavie, Québec, Sénégal, Suisse et Tunisie). Parmi ceux-ci, certains ont accepté de porter les demandes de l'AFAPDP au prochain Sommet.

Echanges avec les représentants de l'OIF

45. Les membres du bureau de l'AFAPDP ont échangé à plusieurs reprises, entre novembre 2013 et septembre 2014, avec les directions de l'OIF, notamment la DDHDP (Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF) et la DFN (Direction de la francophonie numérique) :
 - MM. Chartier et Guilhou se sont rencontrés à Québec le 5 juin 2014 à la suite des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie.
 - Mme Floriane Leclercq a participé le 30 juin 2014 à la Conférence francophone sur l'avenir de la gouvernance de l'Internet, et a publié un compte rendu sur le site de l'AFAPDP ([voir le compte rendu](#)).
 - « La protection des données personnelles dans l'espace francophone » a fait l'objet d'une pré-conférence le 10 juillet, en amont du 3^{ème} Forum africain sur la gouvernance de l'Internet.
 - Mme Falque-Pierrotin a sollicité un rendez-vous auprès de M. Pierre Ouédraogo, Directeur de la Francophonie numérique.
46. A noter également, Mme Caroline Nokerman, Coordinatrice des réseaux institutionnels francophones, est devenue en février 2014 la correspondante de l'AFAPDP à l'OIF, en remplacement de M. Hervé Barraquand.

Coopération avec le Conseil de l'Europe

47. L'AFAPDP et le [Comité consultatif de la Convention 108 \(T-PD\)](#) sont partenaires depuis que l'AFAPDP est devenue membre observateur du T-PD en 2008. Les deux organisations partagent un objectif commun : promouvoir les standards internationaux de protection des données, à travers la Convention 108, instrument juridique de portée mondiale, au-delà des frontières européennes, dans les pays de l'espace francophone. Cette promotion passe par la participation de l'AFAPDP aux travaux du T-PD, et du T-PD aux travaux de l'AFAPDP, par l'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation dans les pays candidats potentiels à l'adhésion à la Convention, et par une information réciproque et continue des projets ou activités. En 2014, le T-PD a organisé deux séminaires, en Tunisie et au Maroc, animés entre autres par les représentants francophones : M. Jean-Philippe Walter (Suisse) et M. Stefan Verschuere (Belgique).

48. Dans le contexte de la modernisation de la Convention 108 entamée en 2011 et des projets de recommandation sectorielle, l'AFAPDP a participé en 2014 à deux types de réunion :

- A la 2^{ème} réunion du CAHDATA (Comité ad hoc d'examen de la version finale de la Convention modernisée) du 28 au 30 avril, par le biais de son représentant, M. Kadhem Zinelabidine, membre de l'Institut national de protection des données personnelles (INPDP) en Tunisie. M. Zinelabidine a remis un rapport de mission à l'AFAPDP à son retour de la réunion, mettant en avant les points forts de la réunion et les recommandations à l'attention de l'AFAPDP pour diffuser plus largement les travaux du Comité ;
- A la 31^{ème} réunion plénière du T-PD du 2 au 4 juin, par le biais de sa chargée de mission, Mme Floriane Leclercq. Un compte rendu des travaux de cette réunion a été publié sur le site de l'AFAPDP : le T-PD s'est prononcé notamment sur la protection des données dans la lutte contre la fraude fiscale et en matière d'emploi ([voir le compte rendu](#)).

La participation à ces réunions organisées à Strasbourg permet de faire connaître si besoin le point de vue des autorités de protection des données sur certains dossiers et de rendre compte aux membres de l'AFAPDP des travaux et discussions en cours au T-PD.

49. Mme Floriane Leclercq a également participé à la Conférence européenne des autorités de protection des données, organisé le 5 juin par le T-PD et le Groupe des autorités européennes (G29) à Strasbourg. Cette conférence avait pour thème : « la coopération européenne et internationale en matière de protection des données ». Elle a donné lieu à l'adoption d'une [Résolution relative à la révision de la Convention 108](#).

RIDP

50. En 2014, le Réseau ibéro-américain de protection des données personnelles (RIDP sur www.redipd.org) et l'AFAPDP ont poursuivi leurs échanges, renforcés depuis 2013 avec notamment la participation d'un représentant de l'AFAPDP à la XI^{ème} Rencontre du RIDP en Colombie, et la participation d'un représentant du RIDP à la 7^{ème} Conférence de l'AFAPDP au Maroc. Les deux réseaux ont des valeurs et une démarche communes sur lesquelles l'AFAPDP a déjà insisté ([voir le discours de la Secrétaire générale de l'AFAPDP en 2012 en Uruguay](#)), ainsi que des membres communs : les autorités de protection des données personnelles d'Andorre, de République dominicaine, et d'Uruguay.

51. En 2014, un représentant espagnol du RIDP avait accepté d'intervenir à Ouagadougou pour une intervention sur le droit à l'oubli (cas porté devant la CJUE par l'autorité espagnole de protection des données). La XII^{ème} Rencontre du RIDP est annoncée pour les 13 et 14 novembre 2014 à Mexico, et est organisée par l'Institut fédéral pour l'accès à l'information et la protection des données personnelles (IFAI) dont la nouvelle présidente, Mme Ximena Puente de la Mora, est également Présidente du RIDP.

Organisations de la société civile

52. L'AFAPDP collabore depuis 2013 avec plusieurs associations de promotion du droit à la protection des données personnelles en Afrique. Bien que la priorité de l'AFAPDP reste le soutien aux institutions (autorités ou gouvernements), il a semblé opportun de se rapprocher des organisations de la société civile, qui ont une approche différente, plus militante, et qui s'adressent à un public plus large. Ces collaborations font partie des projets de l'AFAPDP de créer une communauté d'intérêts autour de la protection des données et de faire connaître les initiatives de tous les acteurs africains de la protection des données, encore trop peu nombreux et peu soutenus.

53. En 2013, l'AFAPDP a soutenu la création de l'Association africaine et francophone des professionnels de l'informatique et des libertés (AAFPIIL sur www.aafpil.info) et financé la participation de l'un de ses représentants à la 7^{ème} Conférence de l'AFAPDP à Marrakech.
54. En 2014, l'AFAPDP s'est intéressée plus particulièrement au travail de l'association Jonction (www.jonctions.org), basée au Sénégal. Jonction et ses partenaires internationaux organisent des ateliers de sensibilisation sur le droit à la protection des données dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Depuis novembre 2013, Jonction a organisé un [atelier en Guinée en février](#) et un [atelier au Bénin en juin](#) (d'autres séminaires ou ateliers ont été organisés avant novembre 2013). Ces ateliers auxquels participent représentants institutionnels et associatifs donnent lieu à la publication de rapports et de recommandations pour améliorer l'état du droit à la protection des données dans ces pays, examinés et diffusés par l'AFAPDP sur son site.
55. L'AFAPDP est également en contact avec l'association ivoirienne AGIDTIC depuis 2014. Cela fait suite à la participation d'AGIDTIC à un atelier organisé par Jonction (sur recommandation de l'AFAPDP) et à une demande de partenariat de la part de l'AGIDTIC pour réaliser des actions de sensibilisation de la société civile ivoirienne à la protection des données personnelles. La Côte d'Ivoire a adopté récemment (en juin 2014) une loi portant protection des données personnelles. L'Autorité de régulation des télécommunications (ARTCI) est chargée de veiller à l'application de cette loi, encore peu connue du public, des responsables de traitement et des institutions.

G. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Statuts modifiés de l'AFAPDP

56. Les [Statuts modifiés de l'AFAPDP](#), adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire convoquée le 22 novembre 2013, ont été déclarés et mis en ligne après l'adoption du procès verbal de l'Assemblée générale par les membres de l'AFAPDP par voie électronique en février 2014. Comme convenu dans les dispositions diverses et finales, les Statuts sont entrés en vigueur à la clôture de la 7^{ème} Assemblée générale du 22 novembre 2013.

Vote par voie électronique

57. Un vote par voie électronique a été organisé du 12 au 20 février 2014 : les membres de l'AFAPDP ont adopté les modifications de la Résolution pour l'encadrement des transferts de données au moyen de RCE et les procès verbaux des assemblées générales tenues le 22 novembre 2013.

Réunions du Bureau de l'AFAPDP

58. Les membres du Bureau de l'AFAPDP, réélus le 2 novembre 2013, se sont réunis à trois reprises entre novembre 2013 et septembre 2014 : le 6 février 2014 (25^{ème} réunion), le 25 mai (26^{ème} réunion) et le 2 et le 5 septembre (27^{ème} réunion). Les réunions ont eu lieu par conférence téléphonique.
59. Pour rappel, les membres du Bureau sont :

Président : Jean Chartier (Québec) assisté de Stéphanie Régnié
Vice-présidents : Jean-Philippe Walter (Suisse)
Marguerite Bonane / Ouédraogo (Burkina Faso)

Secrétaire générale : Isabelle Falque-Pierrotin (France)
Observateur : Caroline Nokerman (OIF)
Chargée de mission : Floriane Leclercq

Réseaux d'information et d'échanges

60. L'AFAPDP continue d'alimenter son site internet www.afapdp.org, à travers la publication d'articles et comptes rendus de réunion, et d'informations sur l'actualité des membres du réseau : autorités de protection des données, réseaux institutionnels francophonie, OIF, Conseil de l'Europe, associations partenaires. Le compte Twitter de l'AFAPDP ([@AFAPDP](https://twitter.com/AFAPDP)) est aussi très actif et renvoie vers la lecture d'articles de presse en rapport avec l'actualité francophone et internationale de la protection des données et de la Francophonie.

Pour toute information :
Secrétariat général de l'AFAPDP
Mme Floriane Leclercq
Courriel : afapdp@cnil.fr
Site internet : www.afapdp.org
Twitter : [@AFAPDP](https://twitter.com/AFAPDP)